

Annexe 3- Traitement d'une plainte formelle

DAECI : Direction des affaires étudiantes, communautaires et internationales, local 5-51-145 (Pavillon 5)

DRH : Direction des ressources humaines, local 5-51-112 (Pavillon 5)

Personne requérante	Personne mise en cause	Personne désignée pour recevoir et analyser la recevabilité de la plainte	Personne responsable de l'enquête et de l'intervention auprès de la personne mise en cause, si requis
Personne étudiante	Personne étudiante	DAECI	DAECI
	Membre du personnel	DAECI	DRH
	Personne externe à la communauté collégiale	DAECI	DAECI et direction concernée
Membre du personnel	Membre du personnel	DRH	DRH
	Personne étudiante	DRH	DAECI
	Personne externe à la communauté collégiale	DRH	DAECI et direction concernée
Personne externe à la communauté collégiale	Personne étudiante	DRH	DAECI
	Membre du personnel	DRH	DRH
	Personne externe à la communauté collégiale	DRH	DRH et direction concernée